

PROCEDURE EVALUATION/CO-EVALUATION et VALIDATION/CO-VALIDATION des COMPETENCES

Les co-évaluation et co-validation des compétences font l'objet d'échanges entre le stagiaire et son formateur référent (et/ou encadrant, tuteur de stage...), dans un but d'appropriation des méthodes et pédagogies liées au référentiel APC.

Objectifs

Assurer et sécuriser les parcours de formation. Harmoniser le système d'évaluation pour garantir l'équité et l'objectivité dans les évaluations.

Garantir l'individualisation du parcours de formation, rendre lisibles les compétences mobilisées, travaillées et acquises pour favoriser l'autonomie.

Alimenter le PFI, le portefeuille stagiaire, le SI E2C et valoriser l'ensemble du parcours via l'ACA.

Modalités

L'ensemble des étapes du process d'évaluation et de validation de compétences peut se faire en version papier, numérique (plateforme collaborative, outils dédiés), sur observation, par échange verbal...

Les compétences sont évaluées et/ou validées par le/la formateur/trice (réfèrent et/ou chargé d'un domaine spécifique) et/ou en concertation entre le stagiaire et l'équipe pédagogique et/ou entreprises et partenaires.

Fonctionnement

POSITIONNEMENT

- La phase de positionnement/d'intégration dure 4 à 6 semaines maximum.
Elle comprend l'évaluation de domaines de compétences du référentiel E2C.

Pour ce faire, différentes modalités sont mises en place et adaptées au profil du stagiaire :

- Un pré-positionnement peut être réalisé lors de l'accueil candidat.
- Un positionnement à l'entrée en formation (mise en situation) Dans le cas où le profil du jeune ne le permet pas, un positionnement adapté lui sera proposé.
- Une évaluation sur observation de l'équipe pédagogique durant les modules de formation, les projets, les sorties pédagogiques, les interventions, les démarches actives individuelles et les situations de vie en centre.
- Une évaluation lors d'une première période en stage coconstruite avec le professionnel, le stagiaire et le formateur référent.
- Une auto-évaluation par le stagiaire durant un entretien dédié, entre pairs, etc.

EVALUATION CONTINUE (*individualisée selon le profil et le rythme d'apprentissage*)

- Autoévaluation et/ou co-évaluation et/ou évaluation formative des compétences travaillées lors d'un entretien dédié et/ou à la fin des projets collectifs/individuels et/ou d'un atelier dédié, etc.
- Quiz de connaissances générales (ensemble des savoirs étudiés).
- Exposés, présentation et retours d'expériences en lien direct avec le projet socioprofessionnel.
- Evaluer le degré de conscientisation des compétences pour favoriser l'autonomie.

EVALUATION FINALE

- Entretien dédié pour reprendre l'ensemble du parcours de formation, les évolutions, les points de blocage, les compétences mobilisées, travaillées et acquises (autoévaluation et co-évaluation) et l'élaboration de la feuille de route pour les suites de parcours.

Suite à l'audit de labellisation de 2022, une procédure de vérification systématique de complétude des ACA a été mise en place. Un contrôle de l'ACA provisoire est réalisé à mi-parcours pour chaque stagiaire, pour

vérifier la cohérence entre les évaluations des compétences acquises. Un contrôle exhaustif de l'ACA est réalisé en fin de parcours avant d'éditer l'ACA et de la remettre à chaque stagiaire. La procédure suivante est ainsi proposée pour sécuriser les compétences validées pour chaque jeune :

- Validation de l'acquisition et de la progression des compétences, du report dans le PFI par le responsable pédagogique de chaque site ;
- Vérification à mi-parcours (3 mois) : vigilance accrue quant au report des compétences selon les évaluations qui auront été réalisées, et vérification des compétences restant à évaluer et à valider pour chaque stagiaire ;
- Contrôle final en fin de parcours, par le responsable pédagogique, avant de générer l'ACA.

REPORT DU POSITIONNEMENT ET DES EVALUATIONS

Un portefeuille stagiaire évolutif tout au long du parcours est mis en place qui présente les pistes de projets professionnels envisagées et travaillées lors du parcours de chaque stagiaire.

A partir du positionnement réalisé, le Portefeuille indique les compétences actuelles et les compétences à acquérir en fonction du ou des projet(s) professionnel(s) à travailler

3 temps de report des évaluations des compétences sont indiqués dans le Portefeuille stagiaire de chaque jeune : intégration (évaluation initiale et PFI initial), évaluation intermédiaire (dont PFI intermédiaire) et évaluation finale reportée dans l'ACA.

Le plan individuel de formation ainsi que la progression pédagogique de chaque jeune sont accessibles tout au long du parcours via le Portefeuille stagiaire.

METHODE COMMUNE D'EVALUATION APC

En partant du principe que l'encadrant bénéficie d'un degré d'expertise approprié, les activités sont évaluées selon le niveau d'aptitude défini pour chaque palier :

- 1 : « je fais »
- 2 : « je fais et j'explique comment je fais »
- 3 : « je fais, j'explique et je peux modifier ce que je fais »
- 4 : « je fais, j'explique, je peux modifier et adapter à une autre situation »

Le formateur, en qualité d'« expert » en son domaine, est habilité à valider une compétence s'il la considère atteinte ou encore dans le but d'encourager le stagiaire. Les paliers peuvent également être validés en réunion d'équipe. Les procédures de validation des compétences sont notamment à adapter en fonction de la « taille » du site concerné (nombre de stagiaires et en conséquence de formateurs, organisation pédagogique...).

L'équipe pédagogique peut également décider de valider le palier supérieur dans un but d'encouragement du stagiaire.

Un palier peut être validé sur observations(s) et/ou sur évaluations(s).

Il peut également être validé afin d'encourager le stagiaire.

Schéma de synthèse du processus d'évaluation

